



Universität
Zürich^{UZH}

Éthique et prise de décision éthique

SVEB / FSEA

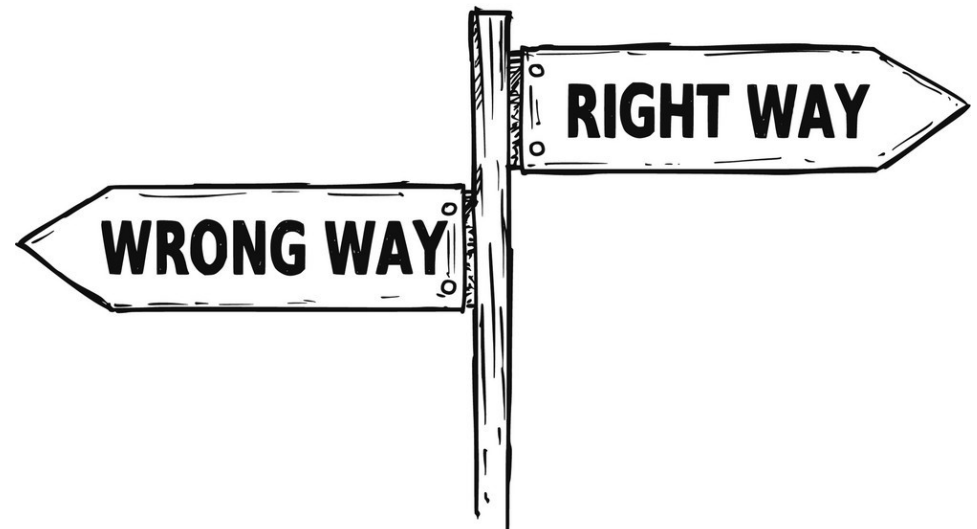
Journée d'échanges FFA

15.9.2020

Dr Barbara Bleisch

Centre d'éthique de l'Université de Zurich

mail@barbarableisch.ch



Pluralisme moral: situation de départ

- Thèse : Dans notre société, le **consensus** sur les valeurs et normes **fondamentales** est important.
→ p. ex. dignité humaine, liberté, justice, sécurité, etc.
- Mais dans les faits, on dénote des **divergences** morales pertinentes au sein de notre société ainsi qu'une **diversité de convictions morales**.

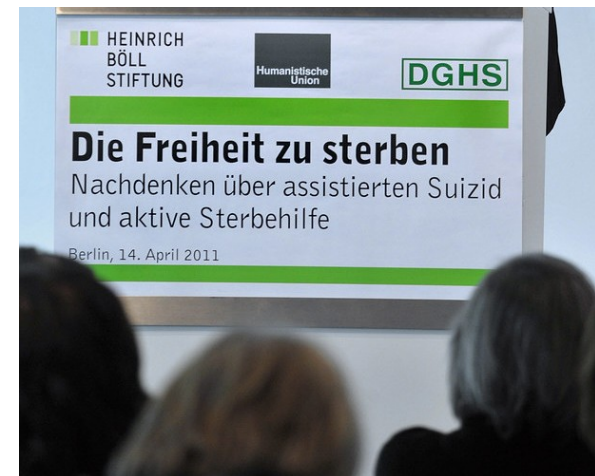


Les cantines scolaires doivent-elles servir uniquement des repas végétariens ? Peut-on surveiller ses concitoyens pour rendre la coexistence plus sûre ? L'interdiction de la burka est-elle une libération ou une mise sous tutelle des femmes concernées ?



Le pluralisme moral « chez nous »

1. **Des conclusions pratiques différentes** sont tirées des mêmes valeurs ou normes morales.
2. Les normes et valeurs morales reconnues ne **se voient pas attribuer le même poids**.
3. Souvent, des **facteurs non moraux** comme des hypothèses empiriques divergentes ou des contextes variés provoquent des différences dans l'évaluation des options d'action.





Comment aborder le pluralisme ?

- « **Les autres sont des idiots** » ?
- Antithèse (Rawls 1993) : au sein d'une société, parmi les personnes **rationnelles**, il existe des **divergences d'opinion** quant à la justification, l'interprétation et l'application des normes et des valeurs.
- Les « raisonnables » se concentrent non pas sur les contenus mais sur les **procédés**, afin de gérer les contestations et de prendre des décisions.
 - cf. en **politique**, la procédure démocratique et la justice procédurale (procédure judiciaire).
 - cf. analogie avec les **outils de prise de décision éthique** en éthique appliquée.
- La **modestie** intellectuelle et la **tolérance** sont perçues comme des vertus.





Pourquoi enseigner la prise de décision ?

- L'objectif (idéal) est de prendre la bonne décision sur la base **des meilleurs (!) arguments.**
- Si ce n'est pas possible :
 - on sait **pourquoi** on défend une certaine position, ce qui permet de rendre des comptes.
- Dans la perspective de **solutions largement étayées et praticables,** les outils tiennent compte du plus grand nombre possible d'aspects **qui peuvent s'avérer pertinents moralement.**
 - Ils sont en principe **pluralistes** en ce qui concerne les **théories morales** fondamentales et utilisent ces dernières selon une approche **heuristique.**



Schéma de Bleisch & Huppenbauer (2014, ²2018)

1. Analyse de la situation réelle
2. Identifier la question morale
3. Analyse des arguments
4. Évaluation et prise de décision
5. Mise en œuvre

Depuis les années 1980 :

modèles de prise de décision éthique.

Objectif : utiliser des arguments éthiques de façon
structurée dans des sociétés **pluralistes**





1^{re} étape : analyse de la situation réelle du problème ou du cas

Thèmes :

- Dresser une liste des faits concrets
- Prendre en compte le droit en vigueur (cadre réglementaire)
- Identifier les parties prenantes
- Développer une sensibilité au contexte

Dresser une liste des faits concrets

- Il est en principe indispensable de disposer de **connaissances empiriques** et **d'informations** sur les **faits** concernant le cas ou le problème.
→ souvent (dans les faits ou par principe), pas entièrement possible ou seulement en tant qu'**hypothèses** « **si... alors** ».
- Dépendance face aux **expert(e)s de l'éthique** et à la communication **interdisciplinaire**.
→ Problème du **litige entre expert(e)s** (cf. obligation de porter le masque pendant une pandémie : le jugement moral dépend aussi de la situation empirique de l'efficacité des masques).





Tenir compte du droit en vigueur

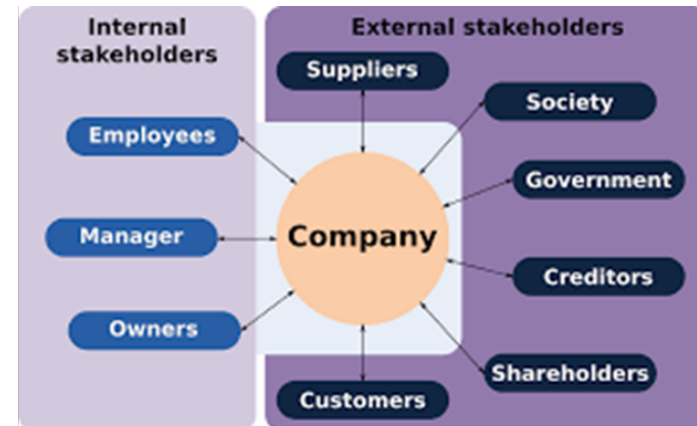
- Droit **d'expression d'un cadre d'orientation** sur lequel une société s'est entendue de manière contraignante.
→ Dans le meilleur des cas, les lois sont moralement **légitimes**.
- **Le respect** des lois et la préservation de la **sécurité du droit** sont aussi des valeurs morales.
- Comment aborder le fait que les **lois diffèrent d'un pays à l'autre**, mais que nos actes peuvent être déplacés dans d'autres pays ? (cf. « économie mondialisée » ou « tourisme médical »)



Identifier les parties prenantes

Point de départ des problèmes éthiques : souvent indignation, revendications de pouvoir, accusations d'individus ou de groupes avec des **intérêts spécifiques**.

- Des individus et des groupes avec des intérêts spécifiques (généralement articulés publiquement) sont appelés **parties prenantes**.
- Ce concept vient de la **littérature managériale** et s'utilise largement aujourd'hui dans le cadre de l'éthique et de la politique.
- **Définition éthique** : les parties prenantes sont des individus ou des groupes dont les **exigences morales légitimes** sont concernées par les activités d'autres individus ou groupes.



https://en.wikipedia.org/wiki/Stakeholder_theory



Partie prenante dans le cas du végétarisme

- **Est-ce que les animaux ressentent quelque chose ?**
- Végétarien(ne)s
- Consommateurs/trices
- Agriculteurs (éleveurs)
- Population pauvre dans les pays produisant et exportant du soja
- Investisseurs et employés de l'industrie de la viande et agroalimentaire
- Personnes touchées par le changement climatique (mais aussi **générations futures**)
- **Écosystèmes ?**
- Médecins (système de santé)



Parties prenantes dans le cas de l'interruption de grossesse sélective

- Femme enceinte
- Père potentiel de l'enfant
- **Embryon ?**
- Personnel chargé de réaliser l'interruption de grossesse
- Personnes atteintes de trisomie 21
- Parents d'enfants atteints de trisomie 21
- Société dans son ensemble
- Fabricant de tests génétiques



Développer une sensibilité au contexte

Autres facteurs publics ou cachés qui sont pertinents :

- **Contexte historique**
→ cf. débats sur l'euthanasie en Allemagne ou sur le SPJ en Suisse.
- **Tensions sociales**
→ p. ex. peur de l'islamisation en Europe dans les discussions sur la politique à l'égard des étrangers ; « problématique de la migration », etc.
- **Contextes idéologiques**
→ p. ex. quand il s'agit de définir la dignité humaine
→ valeurs et normes pour lesquels les *trade offs* (*protected & sacred values*) semblent impensables.

Il est utile de demander s'il n'existe pas cependant des **expériences et des valeurs communes** que les parties peuvent prendre comme point de départ.

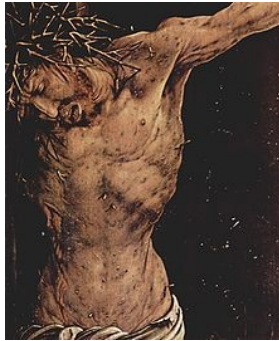


2^e étape : nommer la/les question(s) morale(s)

Thèmes:

- Formuler la/les question(s) visiblement litigieuse(s)
- Identifier la/les question(s) pertinentes moralement et les conflits
- Exclure les aspects qui ne relèvent pas de la morale

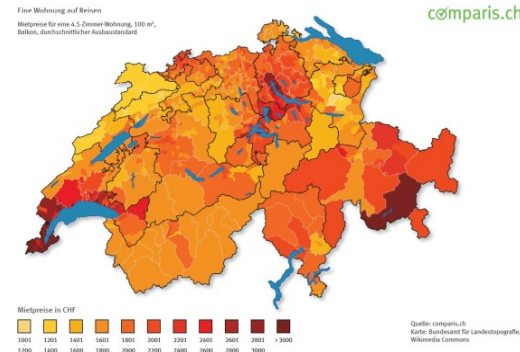
Qu'est-ce qu'une question de morale ?



(1) Il est interdit de torturer des gens.



(3) Sur les autoroutes suisses, il est interdit de rouler à plus de 120 km/h.



(2) Dans les villes suisses, les loyers ont en partie fortement augmenté ces dernières années.



(4) Enlève tes pieds du banc.



Normes et valeurs morales

Les normes et valeurs morales doivent être distinguées de celles d'autres domaines (p. ex. des normes juridiques, économiques, esthétiques, religieuses).

- **Dimension sociale** : les normes et valeurs morales font généralement référence à la façon d'aborder les autres personnes ou être vivants.
- La morale touche souvent des questions ayant une **importance particulière** (p. ex. ce que nous devons aux autres : droits humains).
- **Universalité** : les normes et valeurs morales s'appliquent dans une même mesure à tous les individus, dans les mêmes conditions.
- **Impartialité** : les normes et valeurs morales s'appliquent, qu'elles soient conformes aux objectifs et intérêts de l'acteur ou pas.
- NB : la **portée** de la morale **fluctue** au cours de l'histoire et **varie** d'une culture à l'autre.



3^e étape : analyse des arguments

Thèmes :

- Dresser une liste des arguments et des contre-arguments
- Reconstruire les hypothèses empiriques explicites ou implicites
- Identifier les normes morales, les valeurs et les théories morales explicites et implicites



Réunir les parties prenantes autour d'une table pour l'échange des arguments



https://www.attendorn.de/Rathaus/Aktuelles/6-Runder-Tisch-Asyl-in-Attendorn.php?object=tx_2422.5.1&ModID=7&FID=2422.19073.1&NavID=2422.12&La=1



Trois critères d'appréciation...

1. Question des **conséquences (empiriques) de l'action et de nos convictions morales** : faire ressortir le plus d'éléments positifs et le moins de conséquences négatives possibles (conséquentialisme).
2. Se demander **si les actions sont justes ou fausses en elles-mêmes** (déontologie).
3. Poser la question des **compétences morales et des caractéristiques des personnes** (éthique de la vertu).

Thèse pluraliste : les approches se **complètent**. Suivant le problème, des critères différents s'appliquent (en tant que « **lentilles morales** »).



... correspondant à trois types fondamentaux sélectionnés d'éthique normative

1. **Conséquentialisme** (p. ex. utilitarisme de Peter Singer)
 - p. ex. autant de chances (ou moins de dommages) pour le plus grand nombre de personnes concernées possible, avec analyse coûts-bénéfices. « **Rends le monde meilleur !** »
2. **Déontologie** (p. ex. Immanuel Kant) :
 - souvent lié à une position qui considère les *personnes comme des fins* en soi (dignité humaine !). « **Respecte ton homologue !** »
3. **Éthique de la vertu** (p. ex. Aristote) :
 - agir de façon vertueuse (p. ex. avec courage, équité, honnêteté, loyauté) dans différentes situations. « **Sois déterminé avec un tempérament fort !** »



Exemple 1 : enlèvement d'un enfant

- Le 27.9.2002, Magnus Gäfgen kidnappe Jakob von Metzler, fils d'un banquier allemand. Il capture l'enfant de 11 ans sur le chemin de l'école à Francfort-Sachsenhausen et **l'assassine** peu après.
- Ce cas a suscité de nombreux remous, car le chef adjoint de la police de Francfort, W. Daschner, a forcé Gäfgen à faire une déclaration sous « peine de contrainte immédiate » (c'est-à-dire de **torture corporelle**) dans l'espoir de retrouver le garçon encore en vie.
- **En raison de la menace**, Gäfgen s'est déclaré disposé à conduire les enquêteurs jusqu'à la dépouille de Jakob von Metzler.
- Ce fait a donné lieu à un **débat public intensif sur l'utilisation de la torture dans des situations exceptionnelles**.

Question : la torture est-elle légitime dans une telle situation exceptionnelle ?



Arguments liés à l'exemple 1 (sélection)

	Pour la torture	Contre la torture
Magnus Gäfgen		Douleurs (K), instrumentalisation (atteinte à la dignité) (D)
Jakob et fam. Metzler	Le cas échéant, survivre/sauver le garçon	Interdiction de l'instrumentalisation
Daschner	Obligation d'aider	Interdiction de la torture
Police		Interdiction de l'instrumentalisation / rôle du policier persévérant / préserver la sécurité du droit
Société	Protection / dissuasion ?	Sécurité du droit comme valeur suprême



Exemple 2 : obligation de vaccination et pandémie

- Dès qu'un vaccin contre le coronavirus sera disponible, la question d'une vaccination obligatoire ou d'un « **devoir de vaccination** » va se poser. Cette obligation peut être ordonnée dès la survenance de la « situation exceptionnelle » (loi sur les épidémies).
- Le devoir de vaccination ne doit pas être confondu avec une **vaccination obligatoire**. Même si la Confédération ne peut contraindre personne, une obligation est considérée comme contraignante (cf. ceinture de sécurité, port du casque). Quiconque s'y oppose peut se voir infliger une amende.
- La vaccination obligatoire ne s'applique pas à tous, mais seulement aux groupes à risque, aux personnes exposées ou aux personnes exerçant certaines activités.
- La loi sur les épidémies ne précise pas comment ces personnes seront **sanctionnées** si elles refusent le vaccin.

Question : une vaccination obligatoire est-elle légitime pour les employés du secteur de la santé dans le contexte de l'épidémie de coronavirus ?



Arguments liés à l'exemple 2 (sélection)

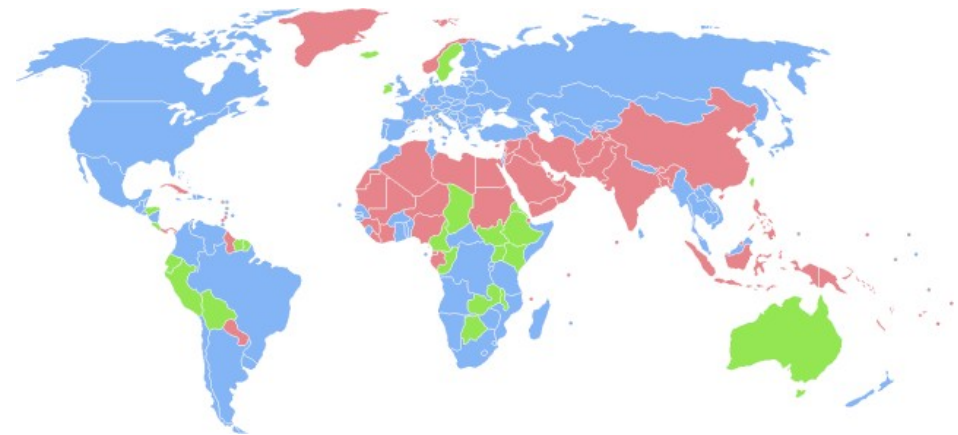
	Pour une obligation	Contre une obligation
Employés du secteur de la santé	Sécurité employés / égalité de traitement pour tous / pas de pertes de travail à compenser	Droit à l'intégrité / qu'est-ce qui viendra ensuite? (ouverture des valves) / insécurité pour ceux qui ne sont pas vaccinés, car on économise le matériel de protection ? / effets secondaires ?
Patients à l'hôpital	Sécurité	
Direction de l'hôpital	Égalité de traitement de tous les hôpitaux / moins de pertes de travail / fonction de modèle	Perte de personnel
OFSP	Taux d'infection plus bas / bon exemple	
Société	Taux d'infection plus bas	Liberté menacée des employés

Hypothèses empiriques implicites

De nombreux arguments moraux sont fondés sur des **hypothèses empiriques**, qui devraient être soit présentées comme certaines soit introduites spécifiquement à titre d'hypothèses présumées.

Exemple :

- Permettre aux parents de choisir le sexe de leur enfant pourrait avoir un coût social élevé : il y aurait un pourcentage plus élevé d'hommes qui ne pourraient pas trouver de partenaire.
- Hypothèse empirique: les parents choisiraient plutôt des garçons.



Répartition des sexes en 2015 : rouge = plus d'hommes ; bleu = plus de femmes ; vert = situation équilibrée

https://de.wikipedia.org/wiki/Liste_der_Länder_nach_Geschlechterverteilung



4^e étape : évaluation et décision

Thèmes:

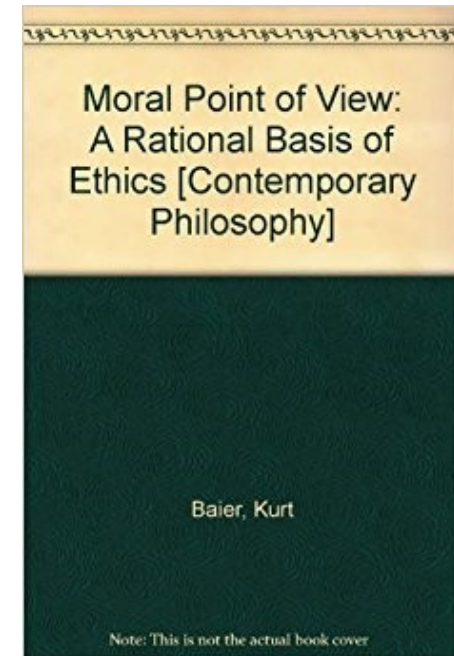
- Adopter le point de vue de la morale
- Évaluer et pondérer les arguments



Pas de décision sans point de vue

Dans l'idéal, le point de vue de la morale est ...

- **informé** (cf. 1^{re} étape du schéma) ;
- **universel** (ne pas accepter d'autorités et de traditions sociales non remises en question) ;
- **point de vue désintéressé** et **impartial** (tenant compte des divers intérêts des parties prenantes et des arguments ; implique de prendre de la distance).



Critique : avons-nous réellement accès à un tel point de vue ? Est-il approprié ?



Évaluer certains arguments

L'objectif est d'être en mesure de justifier une décision par les meilleurs arguments possibles, c'est-à-dire, **désintéressés, impartiaux** et compréhensibles par des **personnes raisonnables**.

- **Évaluation des différents arguments** pour certaines positions:
 - **Critères** : objectivité, cohérence logique, cohérence avec d'autres convictions, etc.
- Pour pouvoir évaluer les arguments, nous avons besoin de **connaissances de base logiques** (cf. ch. 7 dans Bleisch & Huppenbauer 2014).
 - Cf. « **principle of charity** » : il est possible qu'un argument soit incorrect, mais il peut être amélioré.



Prise de décision éthique avant et après la discussion des différents arguments (schéma)

Arguments pour	Arguments contre
1	1
2	2
3	3
4	4
5	

Bons arguments pour	Bons arguments contre
1	
	2
3	
4	

A dashed blue arrow points from the right side of the first table to the left side of the second table.

Nous devons **pondérer** les **bons** arguments : pertinents, p. ex. droits moraux **absolus** ; grand nombre de personnes concernées ; impact plus important sur certaines parties prenantes.

Pesée des intérêts et dilemmes

- Dans un monde non idéal, **il faut** souvent **choisir** entre des intérêts qui paraissent **équivalents** au premier abord lors de conflits d'arguments.



<https://blog.campact.de/2013/12/diese-anzeige-wird-fuer-wirbel-sorgen/>

- En outre, il existe aussi des **dilemmes insolubles** (avec lesquels on ne peut que « se salir les mains »).
 - Cf. p. ex, le triage médical lors de catastrophes ou du scénario 9/11.

Certains conflits ne peuvent pas être résolus en raison de **divergences d'opinions justifiées** entre **personnes raisonnables** (John Rawls).



5^e étape : mise en œuvre de la décision

Thèmes :

- Évaluer les possibilités de mise en œuvre
- Prendre les mesures pour réussir la mise en œuvre
- Identifier d'autres perspectives possibles



Évaluer les possibilités de mise en œuvre

- La décision peut-elle être **mise en œuvre** ? Quelle est la nature des obstacles ?
 - « Ultra posse nemo obligatur » ou « ought implies can » (limites biologiques-anthropologiques du pouvoir d'action).
 - Cf. en revanche, les **limites du pouvoir d'action** sociales, économiques ou politiques survenues au fil de l'histoire et pour cette raison, en principe modifiables : ne pas laisser passer en tant que « mauvaises excuses », mais prendre en compte lors de la mise en œuvre !
- Examiner si des **solutions « atténuées »** ou **d'autres voies** permettent de réaliser le but souhaité.



Les modèles classiques de la mise en œuvre

- 1. Engagement moral personnel** : volontaire, mais pas au sens de « nice to have », mais de « **exécuté et imposé non légalement** ».
 - Économie : *Codes of Conduct* ou *Voluntary Agreements* (p. ex. labels éthiques du commerce équitable ou pour les produits bio, etc.)
 - Code de déontologie des architectes, médecins, universités, etc.
- 2. Codification juridique** (en premier lieu sur les territoires nationaux) : exécution étatique et **sanctions en cas de non-respect** ;
 - Créer des conditions cadres identiques pour toutes les parties concernées afin que l'éthique soit mise en œuvre (p. ex. pas de désavantage concurrentiel en raison de l'éthique).
 - Question centrale : **que faut-il codifier juridiquement ? Critères ?**



Le modèle « économique » de la mise en œuvre

3. Contrôle du comportement par une « incitation économique » pour des individus et des organisations/entreprises :

- *Monétaire* (p. ex. éviter les peines et les amendes ou viser des récompenses), mais aussi *symbolique* (p. ex. réputation).
- Souvent, des **conditions cadres** spécifiques sont nécessaires : p. ex. *juridiques* (p. ex. taxes d'incitation dans le domaine environnemental, comme la RPLP de 2001 ou l'impôt sur les carburants).
 - Cf. approches avec « **nudging** » et « **solutions par défaut** », intégrant les aspects de l'économie comportementale.

Autres mesures de mise en œuvre

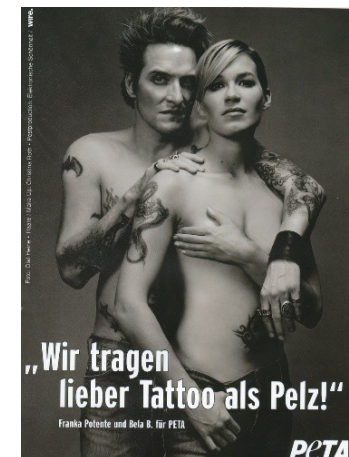
4. Communication dans les médias : les médias se font l'écho de l'indignation morale et font ainsi pression (risques pour la réputation des entreprises et organisations).

→ Fonction des **entreprises dites morales** (ONG comme Greenpeace) avec les intérêts propres ?



5. Modèles attrayants : un comportement moralement intègre suscite l'admiration et motive les autres (« ethical leadership »).

6. Langage moral attractif : au lieu d'un langage abstrait et similaire au jargon juridique, des histoires, métaphores et images jouent un rôle important (cf. pertinence de la musique et du film).





Identifier d'autres perspectives possibles

- Reprise des **aspects non moraux** éliminés à la deuxième étape.
→ Que dire de la décision du point de vue du droit, de l'économie, de la psychologie, de la politique, etc. ?
- Dans notre société, l'éthique est l'une des **nombreuses autres** voix divergentes.
→ Question normative : quel poids **doit** avoir l'éthique dans les questions d'orientation et de décision au sein de notre société ?
- L'éthique est elle-même **pluraliste** et ne parle **pas** d'une seule voix !



Merci beaucoup !



Loren Fishman